

DEPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture

046-214602146-20240326-8-DE
Reçu le 29/03/2024**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- ❖ **DATE DE CONVOCATION** : 08/03/2024
- ❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique.
- ❖ **Etaient excusés ou absents** : FREZABEU Philippe
- ❖ **Procurations** :
- ❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

Objet : Attribution des Subventions 2024 versées aux associations.

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget primitif. Ainsi il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant les demandes des associations pour l'année 2024,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **OCTROIE** selon le tableau ci-dessous aux associations des subventions pour l'année 2024 concernant tant le fonctionnement courant que le financement exceptionnel de projets précis dont les modalités sont présentées au préalable à la commune.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2024 de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEPARTEMENT DU LOT

MAIRIE DE PARNAC

AR Prefecture

046-214602146-20240326-8-DE
Reçu le 29/03/2024

Les élus membres des associations n'ont pas participé au débat et sont sortis de la salle lors du vote
au vote pour l'association concernée.

ASSOCIATIONS	VOTE 2024
COMITE DES FETES	3 000
AMICALE DONNEURS de SANG	100
LA GABARE de PARNAC	300
LA SOUCHE de PARNAC	1 500
SOCIETE DE CHASSE PARNAC	400
POMPIERS de LUZECH	200
LA CHAMBRE DES METIERS/APPRENTIS	80
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRES	50
UNION SPORTIVE RUGBY LUZECH	400
RESTAURANTS DU COEUR	200
LA COUR DE RéCRé DE PARNAC	800
LE BILBOQUET	100
LA PETANQUE LUZECHOISE	100
TOTAL	7 230

Marc GASTAL,
Le Maire

Gwladys GASTAL,
La secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>